

Rassemblement 2025 – Règlement sanitaire

1. Identification :

A l'arrivée, pour chaque bovin : Deux boucles réglementaires lisibles et passeport en règle muni de la carte verte correspondante

2. Sanitaire :

Les exploitations de provenance doivent bénéficier des qualifications sanitaires suivantes inscrites sur les cartes vertes :

- Leucose, Brucellose et Tuberculose : officiellement indemne
- Varron : zone assainie
- Cheptel indemne en IBR

Besnoitiose :

- Aucun bovin présent sur l'exploitation n'est connu positif en besnoitiose, sauf si le cheptel est en plan d'assainissement besnoitiose
- Aucun des bovins inscrit au rassemblement n'a un résultat positif en besnoitiose lors des prélèvements pour le rassemblement.

BVD :

- Bovins garantis non IPI
- Nous conseillons de vacciner contre la BVD (vaccin avec protection foétale) les bêtes gestantes. Parlez-en à votre vétérinaire sanitaire.

FCO, MHE :

La vaccination n'est pas obligatoire mais vivement conseillée.

Les animaux ne devront présenter aucun signe clinique.

3. Analyse :

Les animaux présentés au concours doivent présenter des résultats favorables aux dépistages suivants :

- **BVD : garantie non IPI des animaux participants (1 virologie dans la vie de l'animal).**
- **Besnoitiose : sérologie individuelle négative dans les 21 jours précédant le rassemblement.**

Pour les **éleveurs adhérents au GDS de l'Isère uniquement**, les analyses des bovins présents sur le rassemblement **seront prises en charge à 100 %** par le GDS à condition que le **responsable du rassemblement** envoie la liste des éleveurs ayant participé et la liste des bovins présentés au GDS au plus tard la semaine suivant le comice.

ATTENTION

- En cas de présence d'un seul bovin non testé sur le concours, toutes les prises en charge seront annulées. Des contrôles seront effectués.
- Chaque éleveur doit contacter son vétérinaire traitant pour qu'il effectue les prélèvements. Les frais vétérinaires sont à la charge de l'éleveur.
- **A l'attention du vétérinaire : Merci d'utiliser le DAP envoyé par le GDS et de joindre avec les prélèvements le certificat sanitaire rempli.**
- L'organisateur du rassemblement reste le seul responsable de la sécurité sanitaire.

Il est impératif que l'éleveur soit en possession de ce certificat lors du rassemblement.

PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Le versement de la subvention à l'organisateur du comice est conditionné à un écrit du GDS 38 attestant le respect de ce règlement sanitaire.